

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 57 (1919)
Heft: 52

Artikel: A propos d'échanges : [suite]
Autor: Bonard, Arnold
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-215182>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— Ah !... ils sont pourtant tous les deux des légumes !

FAIRE BOUCHERIE

« Fère boutzéri » : tuer un porc et faire subir à la viande toutes les opérations nécessaires pour la conserver.

« Fô fêre bouthzéri à la lena rodzé po que la tsè veingne bala rodze ». Il faut faire boucherie à la lune rouge pour que la viande devienne belle rouge.

« On n'aime pa fêre boutzéri à la lena teindra, la tsè n'è pas ferma et eï décré dein la mérmita olliou d'omeintâ. » On n'aime pas à faire boucherie à la lune tendre (premier quartier), la viande n'est pas ferme et elle décroît dans la marmite au lieu d'augmenter.

Une femme qui faisait la revue des os de son cochon après le dépécement, s'apercevant qu'il en manquait un, dit à son mari : « Di-vâi, Dzan, noutron poué n'a zu tié on n'antzeron. » Dis-voir, Jean, notre porc n'a eu qu'une hanche.

Louise ODIN.

UNE BONNE RÉPONSE

SUR la plate-forme de wagon de l'un de nos chemins de fer régionaux, ont pris place quelques jeunes étrangères qui viennent sans doute en Suisse pour la première fois ; elles caquentent à qui mieux mieux et ne perdent pas une occasion de tourner en ridicule nos paysans qui travaillent dans les champs, les attelages qui passent sur la route et même une section de l'école de recrues qui défile tambours battant, etc., etc. Un bon Lausannois les écoute en silence et contient son indignation avec peine. Il n'attend que l'occasion de river leur clou. Cette occasion se présente enfin.

Le wagon arrivait alors sur un plateau d'où l'on jouit d'une superbe vue. A une portée de fusil, un troupeau de belles vaches pâturent dans les prés qui entourent la vieille et pittoresque église du village.

« Eh ! regardez donc ! fit l'une des étrangères, les vaches vont donc à l'église, dans ce pays-ci !... »

Cette fois, notre brave Lausannois n'y tient plus :

« Parfaitement, Mesdames, dit-il avec une politesse affectée, on les tolère même en tram. !.....

Octave D.

Testament. — La justice de paix du cercle de "a procédé l'autre jour à l'ouverture de ce testament très laconique, en présence de quelques parents :

« Je n'ai rien, je dois beaucoup, je donne le reste aux pauvres. »

LES AMIS DE LA LIBERTÉ

FIN

NOTA. — Dans l'article du 13 décembre, supplément du n° 50, les dates ont été intervertis. Le lecteur est prié de les rétablir dans l'ordre pour la clarté du récit.

Les Amis de la Liberté, pleins de respect pour le nouveau gouvernement, convaincus que son intention n'est pas de dissoudre une société qui n'a pour but que l'avancement de l'esprit public et le respect que l'on doit aux lois et aux magistrats qui les font exécuter, vous prient, citoyens administrateurs, d'encourager ses travaux en lui accordant un local qui puisse remplacer celui qu'ils occupaient précédemment. En favorisant le rétablissement de cette société, vous nous attacherez des hommes sincèrement amis de la liberté et de l'égalité que vous chérissez vous-mêmes, et vous contribuerez par là au progrès des lumières dans un pays où elles sont si nécessaires.

La Chambre administrative arrête :

Article premier. — Que les individus membres d'une société désignée par le nom d'Amis de la Liberté ou telle autre semblable, pourront continuer à s'assembler dans la vue de s'occuper des travaux louables, énoncés dans la pétition ci-dessus.

Art. 2. — Elles sont autorisées à se procurer un local pour la tenue de leurs assemblées.

Art. 3. — Il n'y aura entre ces sociétés aucun rapport d'affiliation ou de correspondance.

Art. 4. — Leurs séances seront publiques. Il n'y aura ni délibérations ni procès-verbaux. Elles pourront voter par assis et levé ; l'impression des discours qu'elles en jugeront digne pourra s'exécuter.

Art. 5. — La direction du peuple, la direction de l'opinion publique vers la science sociale, le soin de faire connaître et aimer la constitution, sont les objets de ses travaux.

Art. 6. — Toutes les personnalités et toutes les discussions qu'elles pourront entraîner seront écartées.

Art. 7. — Les pétitions qu'elles pourront présenter aux autorités seront toujours réputées individuelles et signées par l'un de ses membres.

Art. 8. — Le président sera responsable dans sa personne de tout ce qui se passera dans les assemblées de ces sociétés de contraire aux principes et à l'ordre établi dans les articles ci-dessus.

Art. 9. — Les mesures tendantes à favoriser cet établissement, le choix et la disposition du local, leur police intérieure et la surveillance générale de leurs occupations, sont renvoyées au Préfet national et à ses agents, comme étant dans la sphère de leurs pouvoirs.

Cet arrêté sera imprimé et affiché où besoin sera.

Fait et passé à Lausanne dans la Maison nationale, le 5 avril 1798.

Signé :
Secrétaire à la nation.

Le 13 avril, sous la présidence de Boisot, la musique joue à l'ouverture de la séance, après quelques jours d'interruption.

« Les fêtes de Pâques ayant rendu ce temple (St-Laurent) au culte divin, les séances de la société avaient été suspendues ». Boisot rend hommage aux autorités constituées qui ont bien voulu autoriser les Amis à se réunir de nouveau et qui s'efforceront de prouver qu'ils ne sont pas les ennemis de l'ordre et de la tranquillité publique, comme on a paru le croire.

Reymond parle :

« Nos anciens maîtres surtout avaient cette maxime qu'il fallait que les hommes fussent ignorants, afin qu'on pût mieux leur commander ; toute idée d'innovation était proscrite. Malheur à celui qui aurait ouvert la bouche pour dénoncer un abus à ses concitoyens ! Déclaré perturbateur et rebelle, il ne pouvait échapper à la persécution. Quelques philosophes, obligés de quitter leur patrie, parce qu'on y redoutait leurs principes bienfaisants, cherchèrent en vain un asile dans un pays qui passait pour être libre : on les condamnait eux et leurs écrits. Rousseau, dont les ouvrages ne ressemblent qu'à l'humanité et à la justice, fut contraint d'abandonner la petite île de St-Pierre, où il avait fixé son séjour. Les tyrans semblaient prévoir que ses écrits contribueraient un jour à renverser l'édifice monstrueux sur lequel s'élevait leur puissance despote... »

Le professeur François insiste sur le fait que la révolution a détruit les castes privilégiées, anéanti les classes distinctes et ramené tous les individus à l'état de citoyens.

Dans sa séance du 19 avril, la Société des Amis discute une question extrêmement intéressante. Il ne s'agit rien de moins que de décider l'orientation à suivre et de choisir entre

Rome et les Grecs. Reymond intervient avec un argument *ad hominem* :

« Il ne faut pas se proposer pour modèle la république romaine où il y avait des patriciens et des plébéiens et où tous les citoyens en agissaient avec les pays conquis comme Berne avec le Pays de Vaud. Je demande donc que l'on ne nous propose d'autres modèles dans l'antiquité que les républiques grecques où la forme était démocratique. Ce même jour Reymond s'étonne que nos ci-devant magistrats conservent encore leur emploi. Il rappelle l'article de la constitution qui dit que « le corps électoral une fois nommé casserai le gouvernement actuel » et il propose d'envoyer une pétition à la Chambre administrative pour que le nécessaire soit fait.

Le 23 avril, Reymond, toujours sur la brèche, rappelle que l'idéal posé dans la constitution vise au bien de la collectivité, mais que l'on ne paraît pas accélérer outre mesure ce mouvement :

« La constitution a anéanti les droits de bourgeoisie ; il ne revivront plus que dans le cerveau des sots ; il s'agit des biens communaux ; il faut savoir s'ils sont la propriété de quelques individus ou s'ils appartiennent à la nation.... Mon opinion à moi est que ces biens ne peuvent être partagés sans injustice entre les ci-devant bourgeois et je n'entends pas non plus que les ci-devant habitants puissent y avoir leur part. La nation seule selon moi en est la légitime propriétaire, puisque c'est elle qui désormais doit subvenir aux dépenses publiques. »

Un contradicteur individualiste se lève : Rouge, qui soutient que la nation ne pourrait s'emparer des biens communaux sans violer un principe qui doit subsister : le respect du droit de propriété particulière des bourgeois. Suit une discussion byzantine entre Reymond et Rouge sur la distinction à faire entre « droit de bourgeoisie et droits politiques ». Rouge soutient d'ailleurs que les ci-devant bourgeois ont le droit de partager les fonds qui leur appartiennent, et on applaudit. On applaudit encore plus vivement lorsque Reymond ajoute :

« La patrie ne possède rien que ses enfants n'y aient part ; ce ne serait donc pas violer des propriétés particulières que de les faire servir à l'intérêt général. »

Là dessus on se sépare.
(A suivre).

L. MOGEON.

La vache malade. — Un paysan avait une vache malade. Il s'inquiète et appelle le vétérinaire. Ce dernier ausculte consciencieusement l'animal. Le paysan, anxieux, interroge du regard le praticien :

— Eh ! bien ?

— Eh ! bien, entre nous, je crois que votre vache s'écoute un peu. — de C.

A PROPOS D'ÉCHANGES

IV

JE remercie M. Moser et M. Maurice Gabbud de leurs très justes observations, comme aussi de l'intérêt qu'ils ont bien voulu porter à de modestes notes sans aucune prétention scientifique.

M. Gabbud me demande quel rapport il peut y avoir entre tru, treuil, troille, etc., et l'allemand.

Il n'y en a aucun, en effet.

J'ai simplement constaté que, dans le Jura bernois, on appelle *trouese* la lie de vin et le *branlevin de trouese*, l'eau de vie de lie, et je me suis demandé si le mot de *trouese* que je ne puis rattacher à aucun mot allemand que je sache, ne venait peut-être pas de *trou*, *tru*, pressoir, ce qui, en passant, m'a amené à dire deux mots de la famille *troille*, *troillet*, *trolliet*, *trolliettaz*, *troyères*, etc.

Tous ces noms sont, comme le présume justement M. Gabbud, nom de lieux, que j'ai traduit pour l'amusement du lecteur.

Je me permets de rappeler la série : *Tru* (trou dans le canton de Neuchâtel), en vieux français, pressoir, du latin *torcular*, *truel*, diminutif de *tru* : cinq poses de vignes avec le truel, lit-on dans un acte de 1542, relatif à Lonay.

On connaît le *tru* de Montheron (sur Lausanne), le Cret du *Tru* (Concise, Vaud), la Combe du *Tru* (Valeyres-sous-Rances).

Le *Truit*, les *Truits*, se trouvent à Blonay, à Bursins, à Gilly, à Mont-sur-Rolle, à Saint-Livres, à Tolochenaz.

Le *Truel*, ou *Truet* se rencontrent à Coppet, à Signy, à Monthey.

Le *Treuil*, à Vuflens-le-Château, le *Truey des Bercles* (des Treilles) à Saillon ; *En la Troille* (forme féminine) à Chardonne ; *Troillet* ou *Trolliet* (diminutif) à Port-Valais et à Vouvry ; *La Trollietta*, désigne des vignes près de Monthey ; les *Troyères*, des vignes près de Lens, avec la forme féminine *La Troilleresse*, au même endroit, le *Trou des nonnes*, à St-Blaise, etc. Il y en a sans doute d'autres encore.

ARNOLD BONARD.

Les petites vérités. — Il vaut encore mieux être une bête qu'un sot, attendu que la bêtise n'est pas une sottise, tandis que la sottise est aussi une bêtise.

NOS VIEILLES CHANSONS

Un comité vaudois s'est formé à Lausanne, dans le but de grouper et de remettre en honneur nos vieilles chansons.

Ces chants populaires sont le reflet direct de la vie d'un peuple. Depuis plusieurs années, des essais sont faits, chez nous, pour faire revivre ce qui fut notre patrimoine musical. Des auditions ont été données aux soldats, des recueils ont été publiés et distribués ; la campagne de « La gloire qui chante » n'avait pas d'autre but que de faire revivre nos vieilles chansons et de rappeler de vieilles traditions. Il s'agit de continuer ce mouvement et les « Chœurs de vaudoises » ont là un champ d'activité des plus intéressants au point de vue patriotique et des plus féconds au point de vue moral.

La chanson populaire existe chez nous ; des recherches sont entreprises, de publications faites. La Bibliothèque de la bonne chanson populaire a pour but de réunir tous les documents existants ayant trait à la bonne chanson, aux traditions de chez nous, de provoquer de nouvelles recherches ; de créer, dans l'esprit de la tradition, sous forme de chansons, de nouvelles manifestations de notre vie nationale. De précieuses collaborations musicales sont acquises ; les « Chœurs de Vaudoises » auront là un répertoire choisi, mis au point par des personnes compétentes.

La tâche est belle et féconde ; l'extension du mouvement en faveur du costume vaudois et le regroupement des Vaudoises ne pourra qu'en hâter la réalisation.

Une voyante. — Une diseuse de bonne aventure, qui exploitait depuis longtemps la crédulité du public, recevait dernièrement la visite d'un personnage qui lui demanda une consultation d'extra-lucidité.

Le prix de l'opération fut fixé à dix francs pour une petite séance.

— Commençons par la petite séance, dit le visiteur en tendant sa main gauche, et si vous me dites des choses dont je puisse apprécier l'exactitude, nous verrons à nous entendre pour obtenir plus de détails.

La séance commença. La diseuse de bonne aventure raconta à son client qu'il était capitaine retraité, qu'il avait eu des chagrins et des revers dans son existence, mais que l'horoscope prédisait un avenir des plus brillants, une longue et heureuse vieillesse, etc., etc.

— Je vois, en effet, madame, reprit alors le pseudo-capitaine, que vous avez un certain talent ; mais je constate également que vous n'avez pas « vu » à qui vous vous adressez : je

suis le commissaire de police du quartier et je vous dresse une contravention !

UNE COUTUME VAUDOISE

Il y a quelques années, dans les villages du district d'Aigle, il était coutume dans les écoles de donner chaque année un cadeau à l'instituteur, en témoignage de reconnaissance de son dévouement.

A ce sujet, quelques-uns des enfants les plus âgés organisaient une souscription auprès des parents, afin d'obtenir une petite somme avec laquelle ils achetaient le cadeau.

Au jour fixé, les élèves se réunissaient chez un des leurs, demeurant à proximité du collège, et là, filles et garçons, formaient un cortège. En tête, placé soigneusement parmi des fleurs et dans une grande corbeille gracieusement portée par la « première » des filles et le « premier » des garçons, le cadeau à offrir.

Après ce couple se trouvait un charmant petit sapin coquettement décoré de rubans et de roses. Il était porté par un garçon en guise de bannière, et, ainsi préparé, le cortège se dirigeait en classe pour l'heure habituelle.

A l'arrivée de l'instituteur, le cadeau était présenté par une petite allocution de remerciements.

A cette gentille attention de ses élèves, le maître répondait par une petite collation composée de vin chaud et de gaufres.

Pendant cette collation, le régent promettait à ses visiteurs de leur faire faire une charmante course dans les environs, au cours de la bonne saison. — S. M.

12 Feuilleton du CONTEUR VAUDOIS

LA FÉE AUX MIETTES

PAR

CHARLES NODIER

Parbleu ! dis-je cette fois, la Fée aux Miettes n'a pas eu si grand tort que je pensais de conserver ces deux terribles dents qui choquaient ma délicatesse d'écolier, et l'expérience prouve aujourd'hui, mieux que jamais, que prudence et modestie valent mieux que la beauté. — Cette idée m'inspira une gaieté si extravagante quand je vis la Fée aux Miettes se relever sur ses petits pieds et sautiler joyeusement comme une de ces figurettes fantaisies qui vibrent sur le piano des jeunes filles, que je ne pus retenir mes éclats de rire. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que la Fée aux Miettes, en deux pirotées et en deux bonds, s'était débarrassée de toute la poussière qui chargeait cet attrail de poupe dont je vous ai parlé auparavant, et qui n'aurait fait aucun tort à l'étalage élégant d'un vendeur de jouets. — En vérité, Fée aux Miettes, m'écriais-je en riant toujours, car elle n'avait pas cessé de danser, c'est affaire à vous de rajuster promptement une toilette endommagée, et vous en apprendriez de belles à nos marchandes de modes, car vous voilà, sur mon honneur, plus leste et plus fringante que je ne vous ai vue autrefois, quand vous étiez mon amoureuse. Mais oserais-je vous demander, Fée aux Miettes, par quel singulier hasard cette riche suzeraine de tant de domaines, qui a daigné appuyer sa maison de campagne contre les murs d'un pauvre arsenal de Renfrew, s'enfuit dans les sables du mont Saint-Michel quand tous ses amis la croyaient Greenock ?

A ces paroles, la Fée aux Miettes pinça les lèvres d'un air moitié humble et moitié coquet, autant que ses longues dents pouvaient le lui permettre, et, après avoir minuté dans sa pensée quelques formules oratoires, elle me répondit ainsi :

— Je serais fâchée, Michel, que la suffisance, qui est si ordinaire aux jeunes gens, surtout quand ils sont beaux et bien faits comme vous êtes, aveuglât votre esprit au point de vous faire croire que c'est une passion insensée qui me ramène dans les environs de Granville. Non, Michel, poursuivit-elle d'une voix émue, dont l'expression mélancolique et presque larmoyante contrastait singulièrement

avec les accès de gaieté où je venais de la voir, non, la déplorable princesse de l'Orient et du Midi la malheureuse Belkiss ne s'est point flattée de vaincre l'obstination d'une âme insensible qui ne peut la payer de retour ! Elle ne s'est pas dissimulé qu'elle ne devait qu'à un mouvement de pitié l'illusion dont vous avez un jour entretenu sa vaine espérance, au moment où vous pensiez vous en séparer pour jamais ! N'imaginez donc pas que le sentiment invincible qui la domine ait pu la porter à oublier toutes les bienséances de sa naissance et de son sexe, et qu'elle vienne s'exposer encore une fois à des mépris qui briserait son cœur, ou implorer de votre compassion des consolations pas sagères et des promesses trompeuses qui trahiraient votre pensée ! ..

J'avouerai que ce langage imprévu changea subitement les dispositions joyeuses de mon esprit, et que je me trouvai presque aussi triste en l'écoulant que la malheureuse princesse Belkiss elle-même. Je ne doutais pas, en effet, que l'horrible danger auquel la Fée aux Miettes venait d'échapper par une espèce de miracle n'eût achevé de dérangez son esprit, et qu'elle ne fût devenue folle à lier. Cette idée m'affecta péniblement, car la conversation des sous m'a toujours inspiré un attirissement profond, et je sentis que je n'avais pas fait assez pour cette pauvre femme en la rappelant à la vie, si je ne parvenais à rendre quelque espérance à son esprit et quelque bonheur à son imagination, pour le peu d'années que son grand âge lui permettait encore d'espérer.

— Ecoutez, Fée aux Miettes, lui dis-je, puisque vous prenez tout ceci au sérieux, je vous proteste qu'il n'a jamais été dans mon intention d'abuser de votre crédulité par un mensonge, car le mensonge me fait horreur. Je fais plus ; je prends à témoin le grand saint Michel, mon patron, que je vous recommandais encore ce matin à la protection du ciel au pied de sa glorieuse image, devant laquelle nul homme n'oserait déguiser le moindre secret de sa conscience, et que le nom d'aucune autre femme ne s'est présenté à moi dans mes prières, le vôtre étant le seul qui me rappelle une affection et un devoir, depuis le moment où j'ai reçu tout à la fois le premier et le dernier baiser de ma mère. Quant à l'amour, que je regarde, sur la foi des autres, comme une des plus douces distractions de la paix, il ne trouve guère de place dans une vie partagée entre les travaux du corps et les études de l'esprit, surtout avant l'âge de dix-huit ans, que j'ai à peine atteint depuis quelques jours. Dieu sait donc s'il me fallait choisir aujourd'hui une femme, je n'en connais pas une autre au monde sur laquelle je puisse arrêter ma pensée ; mais il ne serait pas bienséant, vous en conviendrez, que je m'occupasse de mariage, en l'absence de mon père et de mon oncle, avant d'avoir vingt-un ans accomplis. Ce que je vous dis là, Fée aux Miettes, est la véritable expression de mes sentiments, et vous ne liriez point autre chose dans mon cœur, si vous aviez le privilège d'y lire ce que j'éprouve, comme je l'imaginais quand j'étais enfant.

— Tu m'épouseras donc ? dit-elle, quand tu auras trois ans de plus.

(A suivre).

Pour étrennes. — Que va-ton donner aux siens pour étrennes ? C'est le gros souci de l'heure. On veut leur faire plaisir sans cependant se ruiner, étant donné que la vie est de plus en plus chère. Alors, donnez-leur donc un livre ; ça fait toujours plaisir. Nous en connaissons trois qui ne peuvent manquer leur effet et sur lesquels nous aurons certainement sujet de revenir plus longuement. Pour aujourd'hui, nous nous bornons à les signaler à l'attention de nos lecteurs en quête d'étrennes à faire. Voici ces trois livres :

Pour notre indépendance musicale, par Gustave Doret. (Editions Henn, Genève).

Lettres du village, par A. Roulier (Payot et Cie, éditeurs).

Auguste, fils de François Bonjean, par Gustave Aubord. (Editions Spes, Lausanne).

A ces trois livres, ajoutons une publication qui, pour être plus modeste n'en offre certes pas moins d'intérêt. Nous voulons parler de l'*Almanach du Valais* pour 1920. (P. Pignat, éditeur, à Sion.)



LAUSANNE. — IMPRIMERIE ALBERT DUPUIS
Successeurs : H. Jordan, J. Blanc-Piquet, L. Noverraz.